

ACTION URGENTE

IRAN. UNE MILITANTE DES DROITS DES FEMMES RISQUE LA TORTURE

Le 5 octobre 2019, la militante des droits des femmes Yasaman Aryani, incarcérée pour avoir fait campagne contre les lois iraniennes relatives au port obligatoire du voile, a été transférée soudainement du quartier des femmes de la prison d'Evin, à Téhéran, à la section 2A de l'établissement, qui est sous le contrôle des gardiens de la révolution. Elle est actuellement détenue au secret et risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Responsable du pouvoir judiciaire

Ebrahim Raisi

c/o Mission permanente de l'Iran auprès de
l'Organisation des Nations unies
Chemin du Petit-Saconnex, 28
1209 Genève, Suisse

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

Le 5 octobre 2019, la militante des droits des femmes **Yasaman Aryani**, 24 ans, a été transférée du quartier des femmes de la prison d'Evin à la section 2A de l'établissement, qui est sous le contrôle des gardiens de la révolution. Le 6 octobre 2019, quand ses proches se sont présentés à la prison pour une visite qui avait été prévue, ils ont été informés qu'elle avait été transférée la nuit précédente et n'ont pas été autorisés à la voir. Depuis lors, malgré leurs demandes répétées, ils n'ont pas obtenu d'informations sur les raisons de ce transfert. Les personnes détenues dans la section 2A sont généralement maintenues à l'isolement, interrogées par les gardiens de la révolution, empêchées de recourir aux services d'un avocat et soumises à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements. Yasaman Aryani est actuellement détenue au secret et risque d'être torturée et de subir d'autres mauvais traitements.

Yasaman Aryani a été appréhendée en avril 2019 en même temps que sa mère, **Monireh Arabshahi**, et que **Mojgan Keshavarz**. Ces trois militantes des droits des femmes ont été arrêtées en raison d'une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2019. On les y voyait militer pacifiquement contre la législation iranienne sur le port obligatoire du voile en distribuant, tête nue, des fleurs à des femmes dans le métro, à Téhéran. Après leur arrestation, elles ont été détenues à l'isolement de manière prolongée et soumises à des pressions destinées à leur faire « avouer » devant une caméra que des éléments étrangers étaient à l'origine de leur militantisme contre le port forcé du voile, et à les amener à se « repentir » de leurs actes.

En juillet 2019, la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Yasaman Aryani et Monireh Arabshahi à 16 ans de prison chacune et Mojgan Keshavarz à 23 ans et six mois de prison. Elles ont toutes trois été condamnées à un an d'emprisonnement pour « propagande contre le régime », cinq ans d'emprisonnement pour « rassemblement et collusion dans l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale » et 10 ans de prison pour « incitation à la corruption et à la prostitution » par la promotion du « retrait du voile ». Mojgan Keshavarz a de plus été condamnée à sept ans et six mois d'emprisonnement pour « outrage aux valeurs sacrées de l'islam ». Leur procès a été entaché d'irrégularités flagrantes. Elles n'ont pas été autorisées à bénéficier des services d'un avocat pendant leur détention provisoire et, au cours du procès, le juge n'a pas accepté qu'elles consultent leurs avocats, ajoutant que ceux-ci ne pourraient accéder à leur dossier ou les défendre qu'au stade de l'appel. Si leur déclaration de culpabilité et leurs peines sont confirmées en appel, chacune de ces trois femmes devra purger 10 ans des peines de prison prononcées.

Je vous prie instamment de libérer Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavar immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonnières d'opinion, incarcérées uniquement en raison de leurs activités pacifiques de défense des droits des femmes en Iran. Dans l'attente de leur libération, je vous appelle à veiller à ce que Yasaman Aryani soit protégée contre la torture et les autres mauvais traitements et à ce que sa famille et ses avocats soient informés des raisons de son transfert, ainsi qu'à garantir à ces trois femmes la possibilité de communiquer régulièrement avec leurs proches et les avocats de leur choix.

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Dans la vidéo devenue virale à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, Yasaman Aryani remet une fleur à une femme qui porte le hijab (voile), et lui dit qu'elle espère qu'un jour elles pourront marcher côte à côte dans la rue, « moi sans le hijab et vous avec le hijab ». Après la mise en ligne de la vidéo, Yasaman Aryani a été arrêtée le 10 avril 2019 à son domicile, à Téhéran. Le lendemain, sa mère, Monireh Arabshahi, a été arrêtée après s'être rendue au centre de détention de Vozara, à Téhéran, pour obtenir des informations sur sa fille, et a été emmenée dans la prison de Shahr-e Rey, à Varamin, près de Téhéran. Mojgan Keshavarz a été appréhendée quinze jours plus tard, le 25 avril 2019, et emmenée elle aussi dans la prison de Shahr-e Rey.

Après son arrestation, Yasaman Aryani a été maintenue à l'isolement pendant neuf jours dans le centre de détention de Vozara, sans possibilité de communiquer avec sa famille ni de consulter un avocat. Pendant cette période, les autorités ont dissimulé son sort et son lieu de détention à ses proches, la soumettant à une disparition forcée. Ce n'est qu'après des demandes d'information répétées de ses proches qu'elle a été autorisée à les appeler brièvement, six jours après son arrestation. Pendant sa détention à l'isolement, on l'a régulièrement menacée, entre autres, d'arrêter sa jeune sœur et son père si elle n'acceptait pas de s'exprimer devant une caméra pour revenir sur son opposition au port obligatoire du voile, dénoncer la campagne White Wednesdays (« Mercredis blancs », une campagne populaire qui appelle les femmes à partager des photos et des vidéos sur lesquelles elles marchent en public sans voile et expriment leur opposition à la législation sur le port obligatoire du voile ainsi que leurs espoirs pour les droits des femmes) et se « repentir » de s'être laissée « influencer » par des « agents de l'opposition contre-révolutionnaire » établis à l'extérieur du pays. On s'est aussi moqué d'elle en affirmant que le monde extérieur l'avait oubliée.

Le 18 avril 2019, Monireh Arabshahi a été transférée dans le centre de détention de Vozara. Sans explications, on l'a ensuite fait monter, avec Yasaman Aryani, à bord d'une camionnette, et elles ont été conduites vers un lieu non identifié à Téhéran. À leur descente de la camionnette, elles étaient attendues par des équipes de tournage de la Radio-Télévision de la République islamique d'Iran (IRIB), qui les ont filmées sans leur consentement. On les a ensuite emmenées dans une pièce pour qu'elles y soient « interviewées » par l'IRIB. Comme elles refusaient de se prêter à cette « interview », on leur a dit qu'elles n'avaient pas le choix et qu'elles devaient répondre aux questions. Elles ont passé la nuit dans le centre de détention de Vozara et ont été conduites à la prison de Shahr-e Rey le lendemain. Le 13 août 2019, Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavarz ont été transférées dans la prison d'Evin.

En vertu de la législation iranienne sur le port obligatoire du voile, toute femme vue sans voile en public peut être arrêtée et condamnée à une peine d'emprisonnement ou de flagellation ou à une amende. La législation imposant le port du voile est contraire à une multitude de droits, notamment aux droits à l'égalité, à la vie privée et aux libertés d'expression et de conviction. Elle est dégradante pour les femmes et les filles, qu'elle prive de leur dignité et de leur estime de soi.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 21 NOVEMBRE 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Yasaman Aryani (elle) ; Monireh Arabshahi (elle) ; Mojgan Keshavarz (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/0856/2019/fr/>